

**Compte rendu de la réunion**  
**du conseil municipal**  
**du 08 décembre 2016**

L'An deux mil seize, le huit décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane DEGREMONT, Maire,

**Etaient présents** : Mesdames Brigitte HEROUARD, Françoise MABILAIS, Christèle PATRY,  
Sophie DUFLOS  
Messieurs Thierry MARAIS, Marian STEPIEN

**Etaient Absents** : Mesdames Cécile GONGALVES RIBEIRO, Maria PIMBEL,  
Messieurs Peter COX, Maxime DIEUDONNE

**Pouvoir** : Néant

**Secrétaire de Séance** : Madame Sophie DUFLOS

Le compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2016 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents à cette réunion. Toute fois, Monsieur le Maire a indiqué aux membres du conseil que les délibérations N° 31/2016 et 32/2016 concernant l'amortissement n'ont pas été prises étant donné que Madame le Receveur a confirmé qu'il n'y avait pas obligation d'amortir.

*Monsieur le Maire a demandé l'autorisation aux Membres du Conseil d'ajouter 2 délibérations et une décision modificative supplémentaires, à savoir : une délibération portant sur le recrutement d'un agent recenseur, une seconde concernant la convention avec le SIVOS de Sainte Colombe, et enfin une décision modificative devra être prise pour le paiement du baby-foot, aucune objection n'a été formulée.*

**A l'ordre du jour** :

**Délibération n°40/2016 : Décision Modificative concernant le paiement du FPIC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les crédits prévus au chapitre 40 ne sont pas suffisants pour régler la totalité du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), par conséquent, il convient d'effectuer un virement de crédit, comme suit :

Compte	Opération	Libellé	Montant
Dépense 61521	0000	Terrains	-1 600,00 €
Dépenses 73925	0000	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	1 600,00 €

Après réflexion, les Conseillers autorisent Monsieur Degremont à effectuer les modifications de crédits.

**Délibération n°41/2016 Règlement intérieur du personnel**

Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil le règlement intérieur destiné aux employés communaux. Ce dernier a été validé par le Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion.

Après réflexion, les Conseillers acceptent et votent à l'unanimité le règlement intérieur.

#### **Délibération n°42/2016 : Signature de la Convention entre la Commune et Actiforme**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'Association Actiforme dispensera des cours de gym douce, de yoga et de cardio les mardi, à la salle des fêtes de la commune.

Par conséquent, il convient de signer une convention afin de définir toutes les modalités prises entre la commune et l'association Actiforme. La convention prendra effet au 01 septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017

Après lecture de ladite convention, les Membres du Conseil autorisent Monsieur Degrémont à signer les documents nécessaires quant à l'exécution de ce projet.

#### **Délibération n°43/2016 : Cession de l'épaveuse à la Commune de Bosville**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que lors de leur dernier conseil, le conseil municipal de Bosville a décidé d'acquérir en sa totalité l'épaveuse Rousseau.

Il convient donc de délibérer dans ce sens. Après discussion, les Membres du Conseil autorisent Monsieur Degrémont à rétrocéder dans son intégralité l'épaveuse Rousseau, appartenant désormais à la Commune de Bosville. Par conséquent, la commune de Sasseville ne réglera désormais plus aucune facture se rapportant à l'épaveuse.

#### **Délibération n°44/2016 : Recrutement d'un agent recenseur**

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée que le recensement de l'INSEE se déroulera en 2017, du 19 janvier au 18 février. Par conséquent, il convient à présent de désigner un agent recenseur.

La rémunération de l'agent recenseur est estimée à plus ou moins 1 000 euros net, comprenant aussi les journées de formation, un arrêté du Maire sera pris dans ce sens.

Après réflexion, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à la proposition de Monsieur le Maire, et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires quant au bon déroulement du recensement.

#### **Délibération n°45/2016 : Décision Modificative concernant le paiement du baby-foot**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à l'achat du baby-foot, aucun crédit n'a été budgétisé en investissement, par conséquent, il convient d'effectuer un virement de crédit, comme suit :

Compte	Opération	Libellé	Montant
Dépense 2131	0000	Bâtiment public	-1 740,00 €
Dépenses 2184	0000	Mobilier	1 700,00 €

Après réflexion, les Conseillers autorisent Monsieur Degrémont à effectuer les modifications de crédits.

#### **Délibération n°46/2016 : Signature de la convention de mise à disposition de locaux avec le SIVOS**

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que la convention signée avec le SIVOS concernant la mise à disposition des locaux pour la cantine scolaire arrivait à échéance au 31 décembre. Par conséquent, la commune devrait prochainement être sollicitée pour reconduire la dite convention, et ce, jusqu'aux vacances scolaires du mois de juillet.

Après discussion, les membres du conseil donnent, d'ores et déjà, autorisation à Monsieur Degrémont pour signer la future convention.

### **Questions diverses**

- L'école Saint Jeanne d'Arc de Cany-Barville a sollicité une participation financière pour les enfants partant en classe de neige, il n'a pas été donné de suite,
- **Monsieur le Maire** a informé l'Assemblée que les vœux se dérouleront le dimanche 8 janvier à 11 heures,
- **Monsieur Degrémont** a demandé aux conseillers s'ils avaient des propositions de travaux à réaliser et a ensuite évoqué les travaux prévus pour le budget 2017, à savoir : la limitation de vitesse à 70 km/h sur la Route du Sucre, l'installation d'un sens unique rue des Tisserands, l'effacement de réseau route du Sucre, la création d'une place handicapée aux abords des salles, la mise en place du 0 phytosanitaire, les candélabres boules situés près de l'atelier, ont été remplacés ce jour. **Madame Mabilais** a demandé la possibilité de repeindre les volets du gîte,
- La Communauté de Communes a organisé la semaine dernière une réunion pour présenter aux maires et secrétaires un logiciel permettant d'estimer la prospective financière communale sur 4 ans,
- **Monsieur Degrémont** a informé le conseil qu'un courrier de la préfecture a été reçu donnant autorisation à la commune de Crasville la Mallet de quitter le SIVOS,
- **Monsieur le Maire** a demandé à **Madame Patry** si le Comité des Fêtes était toujours en sommeil. **Madame Patry** a indiqué que si aucune personne ne souhaitait relancer l'association, cette dernière serait dissoute,
- **Monsieur Degrémont** a fait circuler les photos prises lors de la plantation d'arbres, et a déploré le peu de personnes présentes ce jour,
- Les cartes de vœux seront prochainement distribuées,
- **Monsieur Stépien** a demandé où en était l'avancement du dossier sur l'enquête internet, **Monsieur Degrémont** a répondu que Monsieur Cox avait repris le dossier,

La séance est levée à 21 heures 05